



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance extraordinaire du 8 mai 2019 (19 heures)

– 13^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire,
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
 - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–
Saint-Michel (02)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –
Parc-Extension (03)
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
 - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
 - Mmes Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents
(primaire)
Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de
parents
Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents
(secondaire)
Julie Desharnais, commissaire cooptée
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENT :**
- M. Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–
Rosemont-Ouest (04)
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale par intérim
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
 - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
 - Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
 - Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
 - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
 - M. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
 - Mmes Mafalda Nobre, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - Mme Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

Une pause a lieu de 21 h à 21 h 15.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance extraordinaire du Conseil des commissaires en souhaitant la bienvenue à tous.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019
- 3- Nouvelles institutionnelles :
 - Prix d'architecture – bâtiments institutionnels publics – reconstruction de l'école Baril
- 4- Période réservée au public
- 5- Période réservée aux audiences
- 6- Avis de proposition des commissaires
- 7- DG-01-393-A Direction générale – comité de répartition des ressources (CRR) nouvelles recommandations (avril 2019)
- 8- A-10-168 Service de l'organisation scolaire – suivi de la consultation sur la modification de l'article 3.17 de la *Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal*
- 9- A-10-170-A Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal
- 10- A-29-1931-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et personnel de cafétéria
- 11- A-29-1932 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués
- 12- A-29-1933 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 – personnel professionnel syndiqué
- 13- A-34-3217 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019
- 14- A-34-3218 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

- 15- A-34-3219 Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019
- 16- A-34-3220 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
- 17- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières - article 11 du Règlement R2011-1 :
- a) DG-02-480 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf
 - b) DG-05-178 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – direction générale – nomination à un poste de direction de service – Service des ressources financières
 - c) DG-06-223 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève
 - d) A-29-1924 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage – 1^{er} tour – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020
 - e) A-34-3222 Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité
 - f) A-29-1925 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage – 2^e tour – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020
- 18- Information :
- a) A-10-167 Service de l'organisation scolaire – avis du comité de vigie sur la Politique d'admission sur la proposition CC-I-94
 - b) A-12-613 Services à l'élève – guide de promotion de l'alimentation responsable

- c) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d’une nouvelle école
- d) INF-807 La sécurité des élèves en milieu urbain – lettre à la mairesse de Montréal
- e) INF-808 Appel à candidatures – protecteur de l’élève et substitut
- f) INF-809 Recommandation du comité de transport
- g) INF-811 Résolutions de différentes commissions scolaires sur la gouvernance de l’école publique

19- Proposition des commissaires

- a) CC-M-310 Proposition d’urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastro Monaco portant sur l’importance de distribuer un repas chaud à tous les élèves, peu importe leur milieu
- b) CC-I-98 Proposition de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l’État)

20- Période réservée aux commissaires

21- Période réservée à la direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019

En application de l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l’unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 24 avril 2019.

3. Nouvelles institutionnelles

- Prix d'architecture des bâtiments institutionnels publics pour la reconstruction de l'école Baril

La présidente, Mme Harel Bourdon, mentionne qu'à la rentrée 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a eu l'honneur d'inaugurer la nouvelle école Baril après plusieurs années de reconstruction. Cette nouvelle école a été réalisée notamment grâce au travail de la firme d'architecte *Birtz Bastien Beaudoin Laforest* (BBBL) qui vient d'être honorée d'un prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec pour cette réalisation.

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, accompagnée de MM. Clément Bastien et Jean-Sébastien Morin de la firme BBBL et de Mme Manon Lanctôt, architecte chargée de projet à la CSDM ainsi que de M. Martin Ménard, coordonnateur aux grands chantiers du Service des ressources matérielles de la CSDM, aborde le défi qu'a constitué la reconstruction du bâtiment patrimonial en une école du XXI^e siècle, défi relevé avec brio par l'équipe de la firme BBBL.

M. Clément Bastien, architecte senior principal chez BBBL relate les nombreux défis qui ont dû être surmontés dans le dossier de la reconstruction de l'école Baril et souligne l'excellence de l'engagement de la CSDM dans la construction d'un héritage de grande qualité. Il aborde le prix d'architecture pour bâtiments institutionnels publics remporté par la firme BBBL le 17 avril dernier et remet à la CSDM la plaque d'accomplissement reçue en hommage à ce projet.

Mme Harel Bourdon remercie les intervenants et mentionne que la commissaire du quartier de l'école Baril, Mme Diane Beudet, assurera le suivi afin que la plaque soit exposée à l'école. Elle félicite toute l'équipe de la firme BBBL et remercie l'équipe du Service des ressources matérielles qui a travaillé dans ce projet.

4. Période réservée au public

- a) Conséquences des modifications aux indices de défavorisation des écoles

M. Patrick Trottier, enseignant à l'école Saint-Étienne, aborde les conséquences reliées aux modifications des indices de défavorisation des écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), notamment les changements dans les ratios élèves-enseignant, la perte des mesures alimentaires et la perte de services professionnels. Il adresse la question suivante au Conseil : *pourquoi la CSDM n'impose-t-elle pas un moratoire de deux ans sur l'augmentation des ratios en classe pour permettre d'éviter une catastrophe que tous voient arriver?*

La présidente remercie M. Trottier pour son intervention et précise qu'en ce qui concerne les mesures alimentaires, une proposition sera déposée au cours de la séance afin de nourrir tous les élèves peu importe leur milieu socioéconomique. Elle évoque les recommandations du comité de répartition des ressources en vue d'atténuer les pertes des écoles qui voient une modification dans leur indice de défavorisation. En ce qui concerne les ratios, elle précise que les conventions collectives ont été signées par les syndicats et le gouvernement et se dit consciente des impacts dans les milieux. Elle mentionne que le Conseil poursuivra ses démarches pour obtenir le plus de financement possible pour les écoles.

b) Transition entre le primaire et le secondaire pour élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme

Mme Anick Daigneault, mère d'un élève présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui se prépare à faire son entrée dans une école secondaire de la CSDM, déplore ne pas avoir été consultée sur le choix de l'école secondaire de son enfant. Aussi, elle mentionne son désaccord quant à l'obligation du port d'un costume à la future école de son enfant, ce qui, à son avis, ne prend pas en considération les besoins particuliers des élèves TSA. En vue d'humaniser les pratiques de transition, elle demande s'il existe une vision à long terme du développement du point de service pour élèves TSA à l'école Marguerite-de-Lajemmerais afin de favoriser la stabilité et la collaboration. Elle demande ensuite la possibilité que soit mis en place un protocole d'accueil incluant une visite de l'école pour les parents de même qu'une autre visite avec les enfants ainsi qu'une journée d'intégration à l'école pour les jeunes avec leurs parents. Elle demande enfin que soient respectés les particularités sensorielles des enfants présentant un TSA et d'assouplir les mesures à l'égard du port du costume obligatoire.

La présidente remercie Mme Daigneault pour son intervention. Elle mentionne comprendre la réalité des familles dans ce processus et s'engage à ce que des membres de l'administration, par l'entremise de M. Gérald Gauthier, directeur des services à l'élève, communiquent avec elle afin de poursuivre les démarches pour soutenir la transition de son enfant au secondaire. La présidente mentionne également que l'école regardera les possibilités quant aux textiles choisis pour l'uniforme et précise l'importance de faire preuve de souplesse à cet égard.

c) Révision des ratios élèves-enseignants à l'école Madeleine-de-Verchères

Mme Sophie Leclerc, mère d'un enfant fréquentant l'école Madeleine-de-Verchères, fait part au Conseil des changements annoncés en ce qui concerne les ratios élèves-enseignants de l'école qui augmenteraient substantiellement par classe, entraînant pour l'année 2019-2020, des coupures de postes enseignants et d'enseignants spécialistes. Elle demande donc à la CSDM de donner de la souplesse dans les ratios élèves-enseignant afin que les groupes soient à la moyenne et ainsi amoindrir le choc sur la réussite des élèves en 2019-2020.

La présidente remercie Mme Leclerc pour son intervention et précise que l'école Madeleine-de-Verchères se retrouve parmi les écoles perdantes, mais que grâce à l'aide inter-école, les pertes anticipées seront amoindries. Elle interpelle Mme Guylaine Cormier, directrice d'unité responsable de l'école, et M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, en vue d'analyser précisément la situation de l'école avec la direction et de dégager différentes possibilités pour l'école.

d) Mesures alimentaires scolaires

Mme Shannon Franssen de la Corporation de développement communautaire Solidarité St-Henri s'informe des développements dans le dossier des mesures alimentaires afin que des mesures universelles soient mises en place dans les écoles. Elle demande si la CSDM s'engage à ce qu'il n'y ait pas de coupure à la rentrée 2019 en ce qui a trait aux diners et à mettre en place rapidement la mesure alimentaire pour tous les enfants sous le seuil de pauvreté. Elle demande également si la CSDM s'engage à agir avec l'organisme pour ne plus utiliser l'indice de défavorisation, considérant que l'accès à la mesure alimentaire doit dépendre de la situation financière de la famille et non de l'endroit où l'enfant habite. Mme Franssen dépose des cartes postales demandant que tous fassent leur part dans ce dossier et invite les membres du Conseil à les faire parvenir au ministre de l'Éducation M. Jean-François Roberge.

La présidente remercie Mme Franssen et précise le fonctionnement des mesures alimentaires dont les fonds proviennent à la fois du gouvernement du Québec et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Elle précise les sommes manquantes estimées entre 12 et 15 millions de dollars pour nourrir tous les élèves qui en ont besoin à la CSDM et les objectifs à court terme de nourrir les enfants en grandes difficultés et à moyen long terme de nourrir tous les enfants dans le besoin. La présidente s'engage à regarder les pistes de solutions à court terme pour la prochaine rentrée scolaire et à répondre par écrit aux questions soulevées.

e) Diminution du nombre de postes de surveillants d'élèves au plan d'effectif

M. Martin Renaud, surveillant à la CSDM depuis 22 ans, soulève des questions au regard du plan d'effectif. Ces questions sont les suivantes :

1. Comment la plus grande commission scolaire du Québec peut-elle assurer en tout temps la sécurité de ses élèves quand les surveillants d'élèves qui sont les yeux et les oreilles des directions d'établissement voient leur nombre de postes diminuer?
2. Comment la CSDM, plus grande commission scolaire francophone du Québec, veut-elle se démarquer dans son rôle de leader quand elle crée 0.54 poste de technicien en documentation en 2019-2020 alors que, selon ses dires, la commission scolaire English Montreal offre le service de techniciens en documentation dans toutes ses écoles?

M. Renaud évoque sa préoccupation pour l'importance accordée à la persévérance scolaire et invite les membres du Conseil à dire au premier ministre du Québec, M. François Legault, et au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, de mettre les priorités en éducation, comme ils l'avaient promis.

La présidente, Mme Harel Bourdon, remercie M. Renaud pour son intervention et rappelle l'important rôle que jouent les surveillants d'élèves et les techniciens en documentation auprès des élèves. Elle indique toutefois que ce sont les écoles qui choisissent les postes souhaités en fonction des besoins des élèves, le tout dans le respect des budgets des mesures ministérielles. Elle mentionne que cette année, davantage de techniciens en éducation spécialisée et de préposés aux élèves handicapés ainsi que davantage de professionnels tels des orthophonistes, des psychoéducateurs et des conseillers pédagogiques ont été demandés par les écoles, ce qui explique le plan d'effectif proposé cette année.

5. Période réservée aux audiences

Aucune audience n'est présentée.

6. Avis de propositions des commissaires

Les commissaires Imane Allam, Violaine Cousineau et Kenneth George annoncent qu'ils déposeront une proposition sur les services de garde.

7. Direction générale – Comité de répartition des ressources (CRR) – nouvelles recommandations (avril 2019)

Document déposé : Rapport DG-01-393-A en date du 18 avril 2019
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 avril 2019, les règles budgétaires n'étaient pas diffusées et reçues;

CONSIDÉRANT qu'une réflexion du CRR s'était amorcée, bien qu'elle soit basée sur des scénarios hypothétiques et en toute prudence, calculé à 98 % étant donné la non-disponibilité des règles budgétaires finales;

CONSIDÉRANT que le CRR s'est rencontré une deuxième fois, le 18 avril 2019, afin de comparer les règles budgétaires de consultation avec les scénarios hypothétiques du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les paramètres de consultation que nous avons reçus sont basés sur la déclaration de la population scolaire du bilan deux. Un réajustement aux paramètres de financement sera apporté au bilan trois qui sera diffusé avec les paramètres initiaux au cours du mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) déposées au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) basées sur les scénarios hypothétiques du 4 avril 2019.

La commissaire Diane Beudet propose, en amendement, l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire. »

Elle propose également l'ajout des éléments de proposition suivants :

« 2° de RECONNAÎTRE l'esprit de solidarité qui marque la proposition du comité de répartition des ressources;

3° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'en date du 4 avril 2019, les règles budgétaires n'étaient pas diffusées et reçues;

CONSIDÉRANT qu'une réflexion du CRR s'était amorcée, bien qu'elle soit basée sur des scénarios hypothétiques et en toute en prudence, calculé à 98 % étant donné la non-disponibilité des règles budgétaires finales;

CONSIDÉRANT que le CRR s'est rencontré une deuxième fois, le 18 avril 2019, afin de comparer les règles budgétaires de consultation avec les scénarios hypothétiques du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les paramètres de consultation que nous avons reçus sont basés sur la déclaration de la population scolaire du bilan deux. Un réajustement aux paramètres de financement sera apporté au bilan trois qui sera diffusé avec les paramètres initiaux au cours du mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) déposées au présent rapport;

CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les nouvelles recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) basées sur les scénarios hypothétiques du 4 avril 2019;
- 2° de RECONNAÎTRE l'esprit de solidarité qui marque la proposition du comité de répartition des ressources;
- 3° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique.

8. Service de l'organisation scolaire – suivi de la consultation sur la modification de l'article 3.17 de la Politique d'admission et de transport de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-168 en date du 15 avril 2019
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les commentaires émis par les associations, les syndicats et le comité de parents ont été entendus et respectés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER la modification à l'article 3.17 de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal* tel que présenté dans le rapport A-10-157 (version corrigée).

9. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-10-170-A en date du 17 avril 2019 de M. David Genesse Bolduc et de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la croissance de la population scolaire de la CSDM;

CONSIDÉRANT le taux d'occupation des écoles de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'inscriptions et les besoins pour les classes d'accueil à la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT les délais d'autorisation et de réalisation pour les projets d'ajout d'espaces;

CONSIDÉRANT que des classes modulaires doivent être installées pour la rentrée 2019-2020;

CONSIDÉRANT que la consultation a été effectuée auprès du conseil d'établissement et que le Comité de Parents et la Ville de Montréal ont été sollicités;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat a fait parvenir une résolution à la CSDM à la suite de la consultation;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le PTRDI 2019-2022;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER l'acte d'établissement de l'école concernée pour 2019-2020, et ce, à la suite des consultations;
- 2° de MODIFIER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la CSDM, adopté lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 (Rapport A-10-156, résolution 12) en fonction du présent rapport.

10. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et personnel de cafétéria

Document déposé : Rapport A-29-1931-A en date du 8 mai 2019
de Mmes Geneviève Charrette, Mafalda Nobre et Leïla Nouali
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en ce qui a trait à l'adoption du Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et le personnel de cafétéria ci-joint pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission d'approuver le Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et le personnel de cafétéria ci-joint pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les budgets accordés et les nouvelles mesures ministérielles;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCEPTER le Plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel et aide-concierge et le personnel de cafétéria, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des règles budgétaires.

La commissaire Diane Beaudet propose en amendement l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire. »

Elle propose également l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« 4° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en ce qui a trait à l'adoption du Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et le personnel de cafétéria ci-joint pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission d'approuver le Plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel, aide-concierge et le personnel de cafétéria ci-joint pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT les budgets accordés et les nouvelles mesures ministérielles;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le Plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, concierge, ouvrier manuel et aide-concierge et le personnel de cafétéria, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des règles budgétaires;
- 4° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique.

Les commissaires Imane Allam et Violaine Cousineau inscrivent leur dissidence.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 – personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués

Document déposé : Rapport A-29-1932 en date du 8 mai 2019
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport déposé;

CONSIDÉRANT la contribution des gestionnaires des unités concernées dans l'élaboration de ce plan de l'effectif;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des associations des administrateurs concernés et les avis de l'Association des cadres de Montréal (ACM) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) reçus le 6 mai 2019 (annexes 1.6 et 1.7);

CONSIDÉRANT les budgets et mesures accordés;

CONSIDÉRANT le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués soumis;

CONSIDÉRANT la liste des postes abolis et créés;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire tout en favorisant la rétention de notre personnel;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCEPTER, pour l'année 2019-2020, le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués, tel que déposé;
- 2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d'emploi afin de déterminer les mises en disponibilité et les réaffectations (affichagees), s'il y a lieu;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des nouvelles règles budgétaires.

La commissaire Diane Beudet propose, en amendement, l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire. »

Elle propose également l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« 4° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans.

Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique. »

L'amendement est adopté à l'unanimité par les commissaires présents.

Sur ces amendements, la commissaire Imane Allam inscrit sa dissidence.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport déposé;

CONSIDÉRANT la contribution des gestionnaires des unités concernées dans l'élaboration de ce plan de l'effectif;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des associations des administrateurs concernés et les avis de l'Association des cadres de Montréal (ACM) et de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) reçus le 6 mai 2019 (annexes 1.6 et 1.7);

CONSIDÉRANT les budgets et mesures accordés;

CONSIDÉRANT le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués soumis;

CONSIDÉRANT la liste des postes abolis et créés;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire tout en favorisant la rétention de notre personnel;

CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER, pour l'année 2019-2020, le plan de l'effectif du personnel des hors cadres, des cadres, des gérants et des professionnels non syndiqués, tel que déposé;
- 2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d'emploi afin de déterminer les mises en disponibilité et les réaffectations (affichage), s'il y a lieu;

- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des nouvelles règles budgétaires;
- 4° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique.

Sur cette décision du Conseil, la commissaire Imane Allam inscrit sa dissidence.

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif 2019-2020 – personnel professionnel syndiqué

Document déposé : Rapport A-29-1933 en date du 8 mai 2019
de Mmes Mathilde Branconnier et Mafalda Nobre
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport déposé;

CONSIDÉRANT le dépôt pour consultation au Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM);

CONSIDÉRANT les motifs prévus à la convention collective du personnel professionnel pour justifier la réduction de personnel;

CONSIDÉRANT l'ajout de ressources ministérielles en éducation en services directs à l'élève;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCEPTER le Plan de l'effectif du personnel professionnel syndiqué 2019-2020, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des nouvelles règles budgétaires.

La commissaire Diane Beaudet propose, en amendement, l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire. »

Elle propose également l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« 4^o de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique. »

Sur la proposition telle qu'amendée, la commissaire Violaine Cousineau demande le vote.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastro Monaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mélisandre Shanks, Linda Cazale, Ben Valkenburg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau et Imane Allam votent contre.

Le commissaire Jean-Denis Dufort s'abstient.

La proposition amendée est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport déposé;

CONSIDÉRANT le dépôt pour consultation au Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal (SPPMEM);

CONSIDÉRANT les motifs prévus à la convention collective du personnel professionnel pour justifier la réduction de personnel;

CONSIDÉRANT l'ajout de ressources ministérielles en éducation en services directs à l'élève;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le surplus du gouvernement du Québec est important, à vrai dire si important, que le gouvernement a pu baisser substantiellement la taxe scolaire;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le Plan de l'effectif du personnel professionnel syndiqué 2019-2020, tel que déposé;
- 2° d'AUTORISER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à procéder à la mise en application du processus de sécurité d'emploi prévu à la convention collective;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour que des représentations soient faites auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin qu'il soit sensibilisé à l'importance de devancer la date d'envoi des nouvelles règles budgétaires;
- 4° de DONNER à la présidente le mandat de demander au ministère de l'Éducation d'offrir à la CSDM une somme additionnelle qui tient compte, notamment, de ce que le gouvernement distribuerait à la CSDM si celle-ci disposait de plus d'espace pour ouvrir des classes de maternelle 4 ans. Ces sommes serviront à assurer une meilleure transition pour les écoles qui changent de statut socio-économique.

13. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique –
plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3217 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la commissaire à l'éthique a pour mandat d'appliquer le Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et d'imposer des sanctions conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 5 avril 2019, M^e Madeleine Lemieux, commissaire à l'éthique mandatée par la CSDM, a soumis au Service du secrétariat général sa décision relativement aux plaintes 47-643-13, 47-643-15 et 47-643-17 déposées à l'endroit de la commissaire Imane Allam pour présentation au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que M^e Lemieux a traité ces trois plaintes dans un même rapport;

CONSIDÉRANT que les plaintes ont été jugées recevables et qu'un blâme a été imposé;

Il est **DÉTERMINÉ**, conformément au Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal :

- 1° de PRENDRE acte du dépôt au Conseil des commissaires de la décision rendue le 5 avril 2019 par M^e Madeleine Lemieux d'imposer un blâme à la commissaire Imane Allam.

14. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3218 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la commissaire à l'éthique a pour mandat d'appliquer le Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et d'imposer des sanctions conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 5 avril 2019, M^e Madeleine Lemieux, commissaire à l'éthique mandatée par la CSDM, a soumis au Service du secrétariat général sa décision relativement à la plainte 47-643-18 déposée à l'endroit de la commissaire Imane Allam pour présentation au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la plainte a été jugée recevable et qu'un blâme a été imposé;

Il est **DÉTERMINÉ**, conformément au Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal :

- 1° de PRENDRE acte du dépôt au Conseil des commissaires de la décision rendue le 5 avril 2019 par M^e Madeleine Lemieux d'imposer un blâme à la commissaire Imane Allam.

15. Service du secrétariat général – décision de la commissaire à l'éthique – plainte contre un commissaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3219 en date du 17 avril 2019
de M^e Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la commissaire à l'éthique a pour mandat d'appliquer le Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et d'imposer des sanctions conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que le 8 avril 2019, M^e Madeleine Lemieux, commissaire à l'éthique mandatée par la CSDM, a soumis au Service du secrétariat général sa décision relativement à la plainte 47-643-14 déposée à l'endroit du commissaire Jean-Denis Dufort pour présentation au Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que la plainte a été jugée recevable et qu'un blâme a été imposé;

Il est **DÉTERMINÉ**, conformément au Code de déontologie des commissaires de la Commission scolaire de Montréal :

- 1° de PRENDRE acte du dépôt au Conseil des commissaires de la décision rendue le 8 avril 2019 par M^e Madeleine Lemieux d'imposer un blâme au commissaire Jean-Denis Dufort.

16. Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3220 en date du 9 avril 2019 de M^e Geneviève Laurin et Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande présentée par les parents de l'enfant à l'effet de contester le refus de la direction du Service de l'organisation scolaire d'accorder une dérogation à l'âge d'admissibilité en maternelle;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la résolution 24 de la séance du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018, le comité chargé d'examiner la demande de révision était formé des commissaires Jean-François Gosselin, Imane Allam et Marie-José Mastro Monaco;

CONSIDÉRANT que ce comité a d'abord rencontré les parents de l'enfant et par la suite le directeur du Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT les motifs exposés dans le rapport déposé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RENVERSER la décision de la direction du Service de l'organisation scolaire;
- 2° de RECOMMANDER l'inscription de l'enfant en maternelle 5 ans à l'école mentionnée au rapport pour septembre 2019.

17. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières - article 11 du Règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 24 avril et le 22 mai 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-480 en date du 4 avril 2018
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean-Michel Lattaro au poste de direction à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf à compter du 12 avril 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

b) Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – direction générale – nomination à un poste de direction de service – Service des ressources financières

Document déposé : Rapport DG-05-178 en date du 10 avril 2019
de Mme Lucie Painchaud concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean-François Mongeau au poste de direction de service au Service des ressources financières à compter du 23 avril 2019;

2° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation d'une année.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève

Document déposé : Rapport DG-06-223 en date du 24 avril 2019 de M. Jean Ouimet concernant le sujet en référence

- 1^o de NOMMER M. Benoit Laforest au poste de direction de service des Services à l'élève à compter du 1^{er} juillet 2019 et de soumettre cette nomination à une période de probation d'une année.

- d) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage – 1^{er} tour – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1924 en date du 12 avril 2019 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

- 1^o de NOMMER les personnes suivantes aux postes de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

	FORMATION PROFESSIONNELLE	DATE
École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM)	Mario Héroux	Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-Gérard	PRIMAIRE Luc-Étienne Paris	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Ahuntsic	PRIMAIRE Nathalie Parent	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Notre-Dame-des-Victoires	PRIMAIRE Patricia Bouchard	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École de la Lancée	PRIMAIRE Martin Sévigny	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Lucien-Pagé	SECONDAIRE Isabelle Forget	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-Raymond	PRIMAIRE Linda Simard	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-Justin	PRIMAIRE Geneviève Tremblay	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019

École Barclay	PRIMAIRE Danielle Charland	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Internationale de Montréal	PRIMAIRE et SECONDAIRE Luc Claude	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Marie-Anne	SECONDAIRE Antonino Papalia	DATE Le 6 mai 2019

e) Service du secrétariat général – demande de révision de décision – élève de la formation générale des jeunes – recommandations du comité

Document déposé : Rapport A-34-3222 en date du 18 avril 2019 de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

1^o de RENVERSER la décision de la direction d'établissement et de s'assurer que tout ait été mis en place pour optimiser le bon fonctionnement de l'élève avant de procéder à son exclusion du service de dîner;

2^o de MANDATER Mme Faten Philippe, directrice de l'unité responsable de l'école Marie-Rivier, de travailler avec l'école afin de la soutenir dans la mise en œuvre de moyens efficaces permettant de régler la situation.

f) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – affichage – 2^e tour – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à la direction d'établissement pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1925 en date du 3 mai 2019 de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

1^o de NOMMER les personnes suivantes aux poste de directions des établissements précisés à la date spécifiée :

École Alice-Parizeau	PRIMAIRE Fatiha Djebbar*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Sans-Frontières	PRIMAIRE Véronique Barrette*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-François-d'Assise	PRIMAIRE Patrick Laplante	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019

École Alphonse-Desjardins	PRIMAIRE Chantal Couturier	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Honoré-Mercier	SECONDAIRE Frédéric Prud'homme*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École de l'Étincelle	PRIMAIRE Marie-Aline Vadius*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Christ-Roi	PRIMAIRE Christian Chartier*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Sainte-Claire	PRIMAIRE Nathalie Langelier*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Louis-Joseph-Papineau	SECONDAIRE Caroline Claveau*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Barthélemy-Vimont	PRIMAIRE Stéphane Brunet	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Dollard-des-Ormeaux	PRIMAIRE Marie-Christine Binet*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Jeanne-Mance	SECONDAIRE Jaziel Petrone	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Louisbourg	PRIMAIRE Caroline Cloutier*	DATE Le 13 mai 2019
École La Visitation	PRIMAIRE Marie-Hélène Aubé*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Paul-Bruchési	PRIMAIRE Chantal Payette*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle	PRIMAIRE Yvan Bergeron*	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM)	FORMATION PROFESSIONNELLE Éric Dionne	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019
École Saint-Jean-de-la-Lande	PRIMAIRE Rhéal Lauzon	DATE Le 1 ^{er} juillet 2019

18.

Information :

- a) A-10-167 Service de l'organisation scolaire – avis du comité de vigie sur la Politique d'admission sur la proposition CC-I-94
- b) A-12-613 Services à l'élève – guide de promotion de l'alimentation responsable
- c) A-33-1360 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – évolution des démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au regard de la demande de financement complémentaire pour le projet de construction d'une nouvelle école
- d) INF-807 La sécurité des élèves en milieu urbain – lettre à la mairesse de Montréal
- e) INF-808 Appel à candidatures – protecteur de l'élève et substitut
- f) INF-809 Recommandation du comité de transport

Les commissaires Violaine Cousineau, Imane Allam et Jean-Denis Dufort inscrivent leur dissidence quant à ce document.
- g) INF-811 Résolutions de différentes commissions scolaires sur la gouvernance de l'école publique

19.

Propositions des commissaires

- 19.a) Proposition d'urgence de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastro Monaco portant sur l'importance de distribuer un repas chaud à tous les élèves, peu importe leur milieu

Document déposé : CC-M-310

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a maintes fois exprimé l'urgence d'un programme alimentaire universel et accessible à tous les élèves peu importe le milieu pour offrir un repas chaud à tous les élèves, qui vise à remédier à l'offre alimentaire inéquitable règlementée par la *Politique alimentaire en milieu scolaire*; (voir les résolutions CC-M-280 et CC-M-292)

CONSIDÉRANT que le statut de défavorisation de l'école est calculé à partir du lieu de résidence de tous les élèves qui fréquentent l'école;

CONSIDÉRANT que la CSDM ouvre ces dernières années des points de services dans les écoles de quartier ayant la capacité d'accueil; et qu'elle a 522 classes réparties sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le statut de défavorisation des écoles peut changer d'une année à l'autre avec des conséquences déstabilisantes et dévastatrices pour les élèves les plus vulnérables qui se voient privés de services professionnels et alimentaires;

CONSIDÉRANT que le budget octroyé à la CSDM ne finance la distribution de repas chauds (« dîner à 1 dollar ») qu'en milieux défavorisés qui se trouvent dans la tranche inférieure à 19,9 %, et des collations (avec lait) uniquement dans les milieux dont la tranche se trouve entre 20 % et 29,9 %;

CONSIDÉRANT que l'offre de distribution de repas chaud prive à la fois les élèves en grande vulnérabilité financière et scolaire dans les écoles moins défavorisées et les écoles dites favorisées;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire doit reposer sur un engagement gouvernemental et sur des valeurs de justice sociale, d'équité, de solidarité et de responsabilité collective; et qu'une bonne alimentation favorise la réussite scolaire et contribue au développement des aptitudes cognitives dans l'enfance;

CONSIDÉRANT qu'une collation nutritive est très importante pour ces élèves en situation de grande vulnérabilité dont l'école se trouve dans la tranche entre 20 % et 29,9 % car ils n'ont pas accès à cette variété à la maison; et que la CSDM estime qu'un enfant peu importe son milieu a le droit à un repas chaud pour réussir à l'école;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre les démarches auprès du gouvernement du Québec et du Canada pour l'implantation d'un programme alimentaire universel et accessible à tous les élèves peu importe le milieu;
- 2^o de MANDATER la direction générale afin de poursuivre les démarches chapeautées par le Conseil SAM (Service alimentaire montréalais) pour l'implantation d'un projet pilote dans quelques écoles primaires à Montréal, qui à partir de critères préétablis, consistera à mettre en place un service de repas chaud offert aux élèves proportionnellement à la capacité de payer de chaque famille tout en maintenant le repas à 1 \$ pour les élèves admissibles à l'actuel programme de la mesure alimentaire.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendement, l'ajout du considérant suivant :

« CONSIDÉRANT la perte de 325 000 \$ de la mesure alimentaire du gouvernement du Québec, étant donné les changements aux indices de défavorisation des écoles; »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La commissaire Linda Cazale propose, en amendement, de modifier le 4^e considérant afin qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT que le statut de défavorisation des écoles peut changer d'une année à l'autre avec des conséquences pouvant être néfastes pour les élèves les plus vulnérables qui se voient privés de services alimentaires; »

Elle propose également d'amender le 8^e considérant en ajoutant « peut-être » entre les termes *n'ont* et *pas accès*.

Elle propose finalement de modifier le dernier élément de proposition par l'ajout des termes « et sur une base volontaire » après l'expression *critères préétablis* et de biffer les éléments suivants : « proportionnellement à la capacité de payer de chaque famille ».

La proposition d'amendements est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La commissaire Violaine Cousineau propose, en amendement, l'ajout d'un élément de proposition se lisant comme suit :

« ÉTENDRE la mesure alimentaire à tous les enfants qui sont sous le seuil du faible revenu afin qu'ils aient accès à un repas chaud complet dès la rentrée 2019. »

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur cette proposition d'amendement.

Les commissaires Jean-Denis Dufort, Violaine Cousineau et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Imane Allam, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

Les commissaires Mélisandre Shanks, Linda Cazale et Ben Valkenburg s'abstiennent.

La proposition d'amendement de la commissaire Violaine Cousineau est donc rejetée par la majorité des commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a maintes fois exprimé l'urgence d'un programme alimentaire universel et accessible à tous les élèves peu importe le milieu pour offrir un repas chaud à tous les élèves, qui vise à remédier à l'offre alimentaire inéquitable règlementée par la *Politique alimentaire en milieu scolaire*; (voir les résolutions CC-M-280 et CC-M-292)

CONSIDÉRANT que le statut de défavorisation de l'école est calculé à partir du lieu de résidence de tous les élèves qui fréquentent l'école;

CONSIDÉRANT que la CSDM ouvre ces dernières années des points de services dans les écoles de quartier ayant la capacité d'accueil; et qu'elle a 522 classes réparties sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le statut de défavorisation des écoles peut changer d'une année à l'autre avec des conséquences pouvant être néfastes pour les élèves les plus vulnérables qui se voient privés de services alimentaires;

CONSIDÉRANT que le budget octroyé à la CSDM ne finance la distribution de repas chauds (« dîner à 1 dollar ») qu'en milieux défavorisés qui se trouvent dans la tranche inférieure à 19,9 %, et des collations (avec lait) uniquement dans les milieux dont la tranche se trouve entre 20 % et 29,9 %;

CONSIDÉRANT que l'offre de distribution de repas chaud prive à la fois les élèves en grande vulnérabilité financière et scolaire dans les écoles moins défavorisées et les écoles dites favorisées;

CONSIDÉRANT que la sécurité alimentaire doit reposer sur un engagement gouvernemental et sur des valeurs de justice sociale, d'équité, de solidarité et de responsabilité collective; et qu'une bonne alimentation favorise la réussite scolaire et contribue au développement des aptitudes cognitives dans l'enfance;

CONSIDÉRANT qu'une collation nutritive est très importante pour ces élèves en situation de grande vulnérabilité dont l'école se trouve dans la tranche entre 20 % et 29,9 % car ils n'ont peut-être pas accès à cette variété à la maison; et que la CSDM estime qu'un enfant peu importe son milieu a le droit à un repas chaud pour réussir à l'école;

CONSIDÉRANT la perte de 325 000 \$ de la mesure alimentaire du gouvernement du Québec, étant donné les changements aux indices de défavorisation des écoles;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre les démarches auprès du gouvernement du Québec et du Canada pour l'implantation d'un programme alimentaire universel et accessible à tous les élèves peu importe le milieu;
- 2° de MANDATER la direction générale afin de poursuivre les démarches chapeautées par le Conseil SAM (Service alimentaire montréalais) pour l'implantation d'un projet pilote dans quelques écoles primaires à Montréal, qui à partir de critères préétablis et sur une base volontaire, consistera à mettre en place un service de repas chaud offert aux élèves tout en maintenant le repas à 1 \$ pour les élèves admissibles à l'actuel programme de la mesure alimentaire.

19.b) Proposition de la commissaire Violaine Cousineau portant sur le projet de loi 21 (Loi sur la laïcité de l'État)

Document déposé : CC-I-98

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi interdisant le port de signes religieux par toute personne en position d'autorité, y compris les enseignant.e.s et les directions d'école;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) croit en la laïcité de l'État, mais qu'elle croit aussi en la nécessité de préserver les droits individuels en matière de liberté d'expression et de liberté religieuse;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'ouverture, de tolérance et de respect sont au fondement du travail qui se fait au quotidien dans nos écoles;

CONSIDÉRANT que les écoles de la région métropolitaine accueillent des élèves venus des quatre coins du monde et qu'ils sont reçus chez nous dans un climat qui encourage la bienveillance et le vivre-ensemble;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel issus, eux aussi, des quatre coins du monde œuvrent chaque jour à développer ce climat de bienveillance et ce vivre-ensemble;

CONSIDÉRANT que la CSDM considère que le fait qu'un membre du personnel porte un signe religieux n'entrave en rien sa capacité à dispenser un enseignement de qualité, exempt de tout prosélytisme;

CONSIDÉRANT que la CSDM estime que ce projet de loi va à l'encontre de l'alinéa 2 (a) de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit le droit de chacun à la liberté de conscience et à la liberté de religion;

CONSIDÉRANT que la CSDM estime que ce projet de loi va à l'encontre de l'alinéa 2 (b) de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit à chacun le droit à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression;

CONSIDÉRANT que la CSDM estime que ce projet de loi va à l'encontre du paragraphe 15 (1) de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit l'égalité de tous devant la loi et qui garantit le droit à la même protection et au même bénéfice face à la loi, sans discrimination (et notamment sans discrimination fondée sur la religion);

CONSIDÉRANT que la CSDM estime que ce projet de loi va à l'encontre de l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne qui garantit la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion et la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT que la CSDM estime que ce projet de loi va à l'encontre de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne qui garantit le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la religion;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ÉNONCER fermement notre opposition à toute législation qui interdit ou qui restreint le droit, pour les employé.e.s de la CSDM, de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions;
- 2° d'ÉNONCER notre refus d'adopter une politique visant l'application d'une telle législation qui interdit ou qui restreint le droit, pour les employé.e.s de la CSDM, de porter des signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions.

Le commissaire Kenneth George propose de reporter l'étude de cette proposition à la séance du Conseil des commissaires du 19 juin 2019.

La proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

20. Période réservée aux commissaires

Le commissaire Kenneth George demande que les rapports de la commissaire à l'éthique imposant un blâme à la commissaire Imane Allam soient transmis à l'exécutif du comité de parents de la CSDM considérant qu'elle a été élue pour représenter le comité de parents de la CSDM. Étant donné que la commissaire Imane Allam souhaite lever la confidentialité pour ces deux rapports, la présidente lui demande d'en aviser le secrétariat général afin qu'une analyse soit faite auprès des plaignants en vue de la possible diffusion des rapports.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande aux membres du Conseil s'ils sont au courant de l'initiative des élèves de l'école Saint-Léon de Westmount qui ont décidé de bannir les ustensiles jetables et qui se sont dotés d'un ensemble d'ustensiles réutilisables. Elle salue leur initiative et les félicite.

La commissaire Stéphanie Bellenger Heng demande à la présidente si elle participera au gala méritas Ville-Marie, visant à souligner l'excellence des élèves de cinquième et de sixième année des écoles du quartier, le 16 mai prochain, à l'école Pierre-Dupuy, invitation que la présidente accepte.

Le commissaire Léo Lavoie demande à la présidente si elle est au courant de la participation de l'école Louis-Riel au Grand défi Pierre-Lavoie et du fait que l'Académie Dunton a organisé un événement *Relais pour la vie* pour venir en aide aux gens atteints du cancer ce vendredi à 18 heures dans la cour de l'école.

21. Période réservée à la direction générale

M. Robert Gendron, directeur général de la CSDM, invite Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et aux pratiques d'encadrement, à souligner le travail de son équipe, qui a multiplié les efforts au cours des dernières semaines dans le dossier du plan de l'effectif. Mme Fleury remercie tous les employés des bureaux de la dotation, du recrutement, de la paie, de l'insertion professionnelle, de la santé, de la direction, des relations de travail et tous les employés qui travaillent dans l'ombre. Elle remercie toutes les directions d'établissements, les employés des services centraux et les partenaires syndicaux et associatifs qui ont contribué aux plans d'effectif adoptés au cours de la séance.

La séance est levée à 22 h 54.

Secrétariat général – 23 mai 2019